



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **23 nouveaux territoires s'engagent dans la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord**

Paris, le 28 janvier 2021

Le Logement d'abord poursuit son déploiement avec la sélection de 23 territoires de mise en œuvre accélérée dans le cadre du second appel à manifestation d'intérêt lancé en septembre dernier par Emmanuelle Wargon, ministre chargée du Logement. Les 46 territoires désormais engagés bénéficient d'une enveloppe de 15 millions d'euros de crédits supports, répartis entre les territoires en fonction des enjeux et des projets présentés, qui financeront notamment l'ingénierie et le déclenchement rapide de mesures d'accompagnement vers le logement de ménages sans domicile.

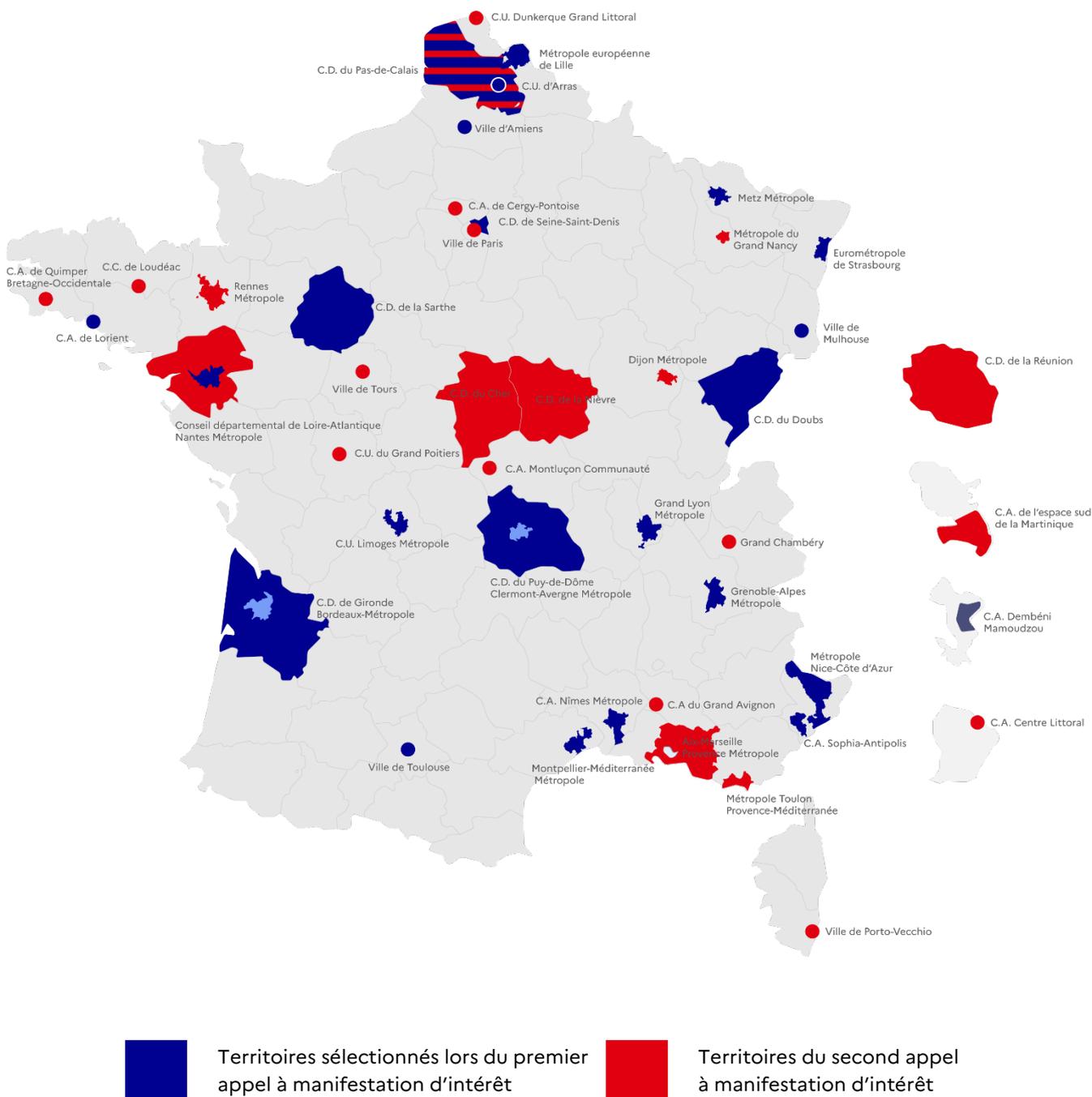
Le jeudi 10 septembre 2020, Emmanuelle Wargon, ministre chargée du Logement lançait un second appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités locales afin de sélectionner de nouveaux Territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord. Le 20 janvier 2021, s'est tenu un comité d'examen des dossiers, à l'invitation de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement. Ce comité a réuni les grandes fédérations des secteurs de l'hébergement et du logement, les trois associations d'élus partenaires de l'appel à manifestation d'intérêt (l'Assemblée des départements de France, l'Assemblée des Communautés de France et France Urbaine) ainsi que les administrations concernées par le pilotage du plan. Le nombre de dossiers reçus et leur qualité, saluée par le comité de sélection, confirment l'intérêt des collectivités locales pour le déploiement sur leur territoire du Logement d'abord. C'est pourquoi, il a été proposé d'étendre le plan Logement d'abord à 23 nouveaux territoires au lieu d'une dizaine prévue initialement par l'appel à manifestation d'intérêt. Cette volonté des territoires est alimentée par les retours d'expériences et les bons résultats obtenus au sein des 23 premiers territoires de mise en œuvre accélérée dont le soutien sera poursuivi en 2021.

Ce sont donc 23 nouveaux territoires qui ont été sélectionnés ce jeudi 28 janvier pour déployer de façon accélérée le Logement d'abord. Ces collectivités seront soutenues financièrement par l'État, notamment par des crédits issus de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, pour la mise en œuvre de stratégies de transformation structurelle de l'action publique en faveur de l'accompagnement vers le logement des personnes sans domicile. Sur ces territoires, le Logement d'abord viendra nourrir les politiques locales de l'habitat et de l'action sociale – compétences sur lesquelles les collectivités sont cheffes de file – afin d'approfondir les synergies avec l'action de l'Etat relative à la réponse aux situations d'urgence sociale.

Les dossiers retenus reflètent la diversité des situations territoriales et des problématiques liées à l'accès au logement avec notamment des métropoles et agglomérations qui présentent des enjeux très forts quant au sans-abrisme et des parcs d'hébergement saturés à l'image de la Ville de Paris, de la Métropole d'Aix-Marseille ou de la Métropole de Rennes. Des agglomérations de taille moyenne souhaitent également s'engager sur des stratégies ambitieuses de résorption du sans-abrisme comme la ville de Tours, l'agglomération du Grand Chambéry ou la communauté urbaine de Dunkerque. Des départements ruraux tels que la Nièvre et le Cher ont également été retenus pour travailler notamment sur des problématiques telles que la prévention des ruptures dans les parcours résidentiels ou la construction de stratégies permettant l'accès simultané à l'emploi et au logement. Enfin, des communes

et EPCI de plus petite envergure mais très investis et volontaires seront soutenus pour relever les défis de leurs territoires en matière de lutte contre le sans-abrisme et la grande précarité à l'image de la Ville de Porto-Vecchio ou de Loudéac Communauté. Trois territoires ultra-marins, le Conseil départemental de la Réunion, la Communauté d'agglomération Espace sud de la Martinique et la communauté d'agglomération Centre Littoral en Guyane, viendront de plus rejoindre la communauté d'agglomération de Dembéné-Mamoudzou pour accélérer notamment la mise en œuvre du plan Logement Outre-mer lancé en 2019. Dans chaque département, les services de l'Etat sont pleinement engagés pour construire et porter le projet avec les collectivités. Ce partenariat local, qui intègre également l'ensemble des acteurs des secteurs de l'hébergement et du logement, est un vecteur clé de succès des actions qui seront engagées.

## Carte des territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord



## Liste des 23 territoires sélectionnés en 2021

- Métropole Toulon-Provence-Méditerranée
- Rennes Métropole
- Aix-Marseille-Provence Métropole
- Dijon Métropole
- Métropole du Grand Nancy
- Quimper Bretagne occidentale
- Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
- Montluçon Communauté
- Communauté d'agglomération de l'espace sud de la Martinique
- Grand Chambéry
- Ville d'Avignon
- Communauté urbaine de Dunkerque
- Communauté d'agglomération Centre Littoral (Guyane)
- Communauté urbaine du Grand Poitiers
- Loudéac Communauté Bretagne Centre
- Ville de Paris
- Ville de Porto-Vecchio
- Ville de Tours
- Conseil départemental du Pas-de-Calais (élargissement à nouveaux EPCI)
- Conseil départemental de la Nièvre
- Conseil départemental de Loire-Atlantique
- Conseil départementale de la Réunion
- Conseil départemental du Cher

Annoncé le 11 septembre 2017 à Toulouse par le Président de la République, le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) propose un changement de modèle à travers une réforme structurelle et ambitieuse de l'accès au logement pour les personnes sans domicile.

Le plan vise à orienter rapidement les personnes sans domicile de l'hébergement vers un logement durable grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire. Le Logement d'abord, en insistant sur la priorité donnée au logement comme condition première à l'insertion, choisit de mettre en valeur les compétences des personnes.

Cette réforme s'inscrit dans une dynamique innovante d'investissement social qui sort de la gestion en urgence maintes fois dénoncée pour ses effets négatifs sur les personnes et sur les finances publiques. La politique du Logement d'abord s'inscrit dans une double temporalité : elle vise à permettre la réponse rapide aux situations de détresse et elle investit dans des solutions de logement ordinaire ou adapté, dignes et pérennes pour les personnes en difficulté.